

REVUE CRITIQUE

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La *France criminelle*, par H. JOLY (Cerf, 1889).

M. Joly vient de donner une suite, qui n'est pas encore une fin, à son précédent volume *Sur le Crime*. Après avoir, dans celui-ci, creusé la psychologie criminelle, il fait de l'ethnographie, et surtout de la sociologie criminelle dans son nouveau livre. Il y étudie, non plus les variétés individuelles des penchants malfaisants et les phases de leur formation, dans l'âme de l'individu, mais les variations générales que le crime présente d'une province à l'autre de la France, les couleurs successives qu'il a revêtues au cours de ce siècle dans l'ensemble des malfaiteurs, et les dissemblances ou les transformations de mœurs, de croyances, d'institutions, qui sont liées à ces changements. Je n'ai pas besoin de présenter l'auteur à nos lecteurs. Ils connaissent de longue date ce brillant et ductile esprit, d'une activité infatigable, qui gagnerait peut-être à se condenser parfois, mais qui abonde en recherches personnelles, en ingénieuses analyses, en discussions d'un grand intérêt avec ses adversaires de l'école *lombrosienne*. Dans cette lutte incessante se montre, outre sa clarté et sa souplesse, la largeur de son spiritualisme éclairé, j'allais dire de son catholicisme accommodant, ouvert aux nouveautés, apte aux conquêtes. Si l'on faisait un extrait de ce qu'il y a de meilleur dans son ouvrage et dans la *Sociologia criminale* (1) de Colajanni, son antipode et son auxiliaire, quelle terrible arme de guerre, et même quel excellent outil de travail, on aurait ainsi forgé!

Ce n'est pas relativement aux métamorphoses chronologiques du délit que M. Joly est surtout curieux et instructif. Sans doute, les diverses périodes du dernier demi-siècle, en France, se caractérisent par la nature des mobiles changeants qui ont prédominé dans chacune d'elles, et, dans l'ensemble, on y voit diminuer de

(1) Le second volume de ce bel ouvrage vient de paraître (Catane, Filippo Tropea, éditeur, 1889).

plus en plus la part proportionnelle de la violence (1). Mais en vertu de quelles preuves suffisantes accorderons-nous que, sous le gouvernement de Juillet, la cupidité donne le ton; qu'elle arrive à son apogée en 1853; qu'à partir de cette date, tout le long du second Empire, l'*immoralité* proprement dite devient l'inspiration régnante; et que, de nos jours, ce n'est plus même l'immoralité qui donne au mal sa vraie couleur, mais la lâcheté, la faiblesse irritable des dégénérés, la banqueroute morale sous toutes les formes? « Nous le voyons tous les jours au caractère des malfaiteurs et à celui de leurs victimes. Comme les vieux libertins épuisés s'attaquent aux petites filles, les jeunes assassins de dix-huit à dix-neuf ans tombent sur les vieilles femmes. » Sous le moraliste, ici, on sent un peu le journaliste. Je crains que cette classification, calquée sur la succession de nos régimes politiques, ne soit propre à exagérer l'influence des gouvernements sur les mœurs. Nos assassins ont-ils moins d'audace, nos jeunes ou vieux faunes moins de fougue que leurs devanciers? Je ne suis pas frappé de la différence. Depuis le gouvernement de Juillet est-il vraiment admissible que le rôle des mobiles cupides ait décréu, même proportionnellement, dans la criminalité générale? Le chiffre toujours plus élevé des vols et de la valeur des objets volés prouve le contraire. Quant à l'immoralité du second Empire, il faut convenir qu'elle est loin de se refléter dans les statistiques judiciaires. La seule période un peu longue où la criminalité ait subi une baisse sensible et réelle, et non pas seulement apparente, où le chiffre des délits comme celui des crimes soit allé en diminuant par degrés et très vite, c'est cette oasis de 1853 à 1865 vers laquelle M. Reinach se retournait il y a quelques années avec admiration et regret dans son écrit contre les récidivistes et qu'il signalait aux hommes d'État. Il le pouvait, car, à coup sûr, le mérite en revient, pour une certaine part, à l'énergie soutenue de la répression sous une direction autoritaire, mais d'autres causes, d'ordre européen et non exclusivement français, de nature plus profonde, ont dû intervenir. J'observe, en effet, que, dans la statistique prussienne de Starke, de 1854 à 1878, citée et résumée par Colajanni, il se produit de 1854 à 1867, un abaissement de la criminalité analogue et synchronique au nôtre, puis, à partir de 1867, un relèvement pareil. L'atmosphère morale, non habituellement donné à l'immense, universelle, inconsciente action de l'exemple,

(1) Je dis sa part *proportionnelle*; sa baisse, en effet, n'a été que relative, non absolue.

a ses alizés et ses moussons aussi, qui, lorsqu'ils se mettent à souffler, ne s'arrêtent pas aux murs de clôture des peuples.

Au demeurant, M. Joly s'est beaucoup plus préoccupé d'être le géographe que l'historien du délit. Il y a réussi. Après les travaux de M. Yvernès, après ses statistiques lumineuses, complétées par ses nombreuses cartes et courbes (jointes au *Compte général* de 1880 et à celui de 1887), il pouvait paraître téméraire de tenter un nouvel effort dans le même sens. Cependant notre auteur y est parvenu en remaniant suivant une idée assez simple, il est vrai, mais d'exécution laborieuse et délicate, une des cartes du maître, celle qui, par ses teintes graduées (1), peint le tribut divers payé par chaque département à la criminalité nationale, c'est-à-dire le nombre d'accusés et de prévenus qui en sont originaires, qu'ils soient poursuivis dans ce département ou au dehors. M. Yvernès avait compris les services que pourrait rendre la comparaison de cette carte avec la carte ordinaire où s'exprime le degré de criminalité propre à la population qui se trouve sur le territoire d'un département, y compris les étrangers, et non compris les natifs qui en sont sortis. Par malheur, de ces deux cartes, l'une, la première dont nous venons de parler, se basait sur des chiffres bruts, non proportionnels à la population, très inégale on le sait, des divers départements. Il s'agissait de la rectifier en y introduisant la proportionnalité qui y manquait. Ce simple perfectionnement nous a valu la petite carte de la page 45 où se reflète avec exactitude la criminalité pour ainsi dire *indigène* des diverses régions françaises, et qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, soit qu'on la regarde seule, soit qu'on la confronte avec celle d'Yvernès sur la criminalité que j'appellerai *territoriale*. — Confrontons-la d'abord avec cette dernière. Nous voyons le rang de beaucoup de départements, sur l'échelle criminelle, s'élever ou s'abaisser remarquablement de l'une à l'autre. La Corse, par exemple, sur la carte territoriale, est bien plus haut placée, c'est-à-dire bien plus noire, que sur l'autre; les Côtes-du-Nord, à l'inverse, sont bien plus bas sur la première que sur la seconde. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que le Corse — et nous en dirons autant de l'habitant des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, des Alpes-Maritimes, du Rhône, — gagne en amélioration morale, ou du moins en adoucissement de mœurs, à sortir de chez lui, et que sa criminalité supérieure quand il reste au pays natal tient des influences d'ordre endémique, où l'hérédité

(1) C'est la seconde carte annexée au *Compte général* de 1887.

joue un rôle secondaire sinon nul. Cela signifie aussi bien que l'indigène des Côtes-du-Nord se déprave plus qu'il ne s'améliore hors de chez lui et n'a qu'à perdre au change en allant respirer un autre air moral que le sien. — Le caractère social, plus que vital, des conditions du délit, ressort clairement par de tels contrastes. — Quant aux départements, comme la Seine, la Seine-Inférieure, tous les départements normands, et aussi la Lozère, qui sont à peu près aussi foncés sur les deux cartes, — on a ceux, comme les Deux-Sèvres, la Vendée, la Vienne, les Charentes, le Tarn-et-Garonne, le Gers, le Lot, le Cher, qui sont à peu près aussi clairs sur l'une et sur l'autre, dirons-nous que la remarquable persévérance de leurs originaires dans le bien ou dans le mal en dépit de leur transvasement dans d'autres milieux sociaux par leur émigration de la ville aux champs ou des champs à la ville, du nord au midi ou du midi au nord, décèle l'action prédominante de sentiments innés, héréditaires, passés dans le sang? C'est possible à la rigueur; mais, ne serait-ce que pour éviter d'établir sans nécessité entre ce groupe et les groupes précédents auxquels il se lie par une chaîne d'intermédiaires, un hiatus factice, je croirais plus volontiers que le résultat signalé, c'est-à-dire la constance des émigrants de ces régions dans leurs bonnes ou mauvaises habitudes, tient à la force des impressions ineffaçables dont leur premier milieu les a frappés et comme timbrés.

Sans doute, une lacune reste à combler par les statisticiens, comme l'observe avec raison M. Joly : c'est le point de savoir quelle est, dans la criminalité totale des indigènes d'un département, la part qui revient à ses résidents et celle qui revient à ses émigrés, proportionnellement à leurs chiffres respectifs. Mais, dans certains cas quelque approximation est possible dans l'évaluation des deux ; et, même sans données à cet égard, la juxtaposition des cartes comparées ne laisse pas d'être instructive. Le département de la Creuse, on le sait, fournit une émigration traditionnelle et périodique d'ouvriers maçons à Paris. Or, quand on voit que, en 1834, sa criminalité territoriale le plaçait au premier rang sur l'échelle de la moralité, le plus blanc de tous sur la carte, et que sa criminalité indigène le faisait descendre au douzième rang; quand on observe en outre que, de nos jours, placé au troisième rang sur la première des deux cartes, il tombe au quarante-septième rang sur l'autre; peut-on douter que la plupart des nombreux délits commis par les émigrants de la Creuse soient imputables aux microbes invisibles du milieu pari-

sien? — Il est à remarquer, avec notre auteur, que ces germes morbides, abondants en somme dans n'importe quelle atmosphère sociale, mais auxquels les gens du pays sont plus ou moins acclimatés, déploient leur plus forte virulence contre les nouveaux venus. Ainsi s'explique la supériorité morale des populations sédentaires. « En se reportant, dit le *Compte général* de 1877, aux résultats généraux du recensement de 1876, on constate que, sur 100,000 habitants n'ayant point quitté le lieu de leur naissance, huit ont été traduits en 1877 devant les Cours d'assises; que, sur 100,000 individus domiciliés dans d'autres départements que celui où ils étaient nés, *il y en a eu 29*; et que, sur 100,000 étrangers résidant en France, *il y en a eu 41*. » Baudelaire en écrivant son sonnet sur les *Hiboux*, ne s'attendait pas à ce commentaire officiel de ses vers :

L'homme, ivre d'une ombre qui passe,
 Porte toujours le châtimeut
 D'avoir voulu changer de place.

Les voyages, cependant, les changements d'air, sont bons aux Corses et aux Marseillais, nous le savons. Mais il est certain que l'étranger, de passage dans un pays, entouré de nouveaux visages, et, comme le dit très bien notre auteur, « se croyant presque revenu à l'état de nature », se permet sans scrupules, au préjudice de la population qu'il traverse, bien des actes dont il aurait remords chez lui. Il ne se sent pas responsable au même degré avec ces inconnus, qui sont moins ses semblables... En passant, je ferai remarquer que ce sentiment s'accorde avec ma théorie sur la genèse de l'idée de responsabilité morale.

Examinons maintenant séparément la carte dressée par M. Joly. Par elle, nous l'avons vu, la criminalité soit interne, soit externe des natifs d'un département, en d'autres termes, la force d'impulsion vers le bien ou vers le mal, qui est propre à ce milieu, est clairement marquée. Or, il est remarquable que cette carte, expression la plus vraie de la criminalité départementale, en est aussi la distribution la plus large et la plus intelligible au regard. Ce n'est plus l'éparpillement et le damier des anciennes cartes; ce sont de grandes masses qui commencent à prendre une physiologie. Il m'a semblé que les départements de même teinte ou de teinte voisine s'y groupaient, à peu près, dans l'étendue du même bassin de fleuve; le bassin de la Seine y est très sombre, et, visiblement, le foyer de ce rayonnement ténébreux est un gros point

noir, Paris. Par contraste, tout le bassin de la Loire, ou peu s'en faut, est d'un blanc pur. La Loire baigne l'Allier, le Cher, la Nièvre, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure. A l'exception du Loiret qui est teinté en gris, sans doute à cause d'Orléans, tous ces départements brillent par leur moralité relative. Il en est de même de tout le bassin de la Charente, y compris celui de la Vendée. J'en pourrais dire autant du bassin de la Garonne, si le voisinage de Bordeaux n'y noircissait le département de la Gironde : il est surprenant que Toulouse, vieille ville *coutumière* et stationnaire il est vrai, n'assombrisse pas la Haute-Garonne. Tous les départements arrosés par la Saône sont blancs, sauf le premier, département-frontière et, comme tel, assez sombre. Il s'opère, sur la limite de deux Etats, une sorte d'endosmose et d'exosmose criminelle, d'immigration et d'émigration suspecte qui se traduit en chiffres élevés dans le *Compte général* de la justice. Enfin, il n'est pas jusqu'au bassin du Rhône qui, en grande partie, ne présente des teintes claires, sur sa rive gauche au moins. Il faut excepter, naturellement, le département où est Lyon, et celui où est Marseille.

Nous n'avons pas à nous étonner du reste, de voir un même niveau de moralité régner dans la vallée d'une même voie navigable et dans la région qui l'avoisine : souvenons-nous que les fleuves ont été longtemps les seules voies de communication entre les hommes, le véhicule naturel des exemples, et qu'en fait d'usages, d'industries, de modes, aussi bien que de mœurs (1), ils ont à la longue nivelé tout leur parcours. Voilà pourquoi la plupart des premières civilisations, comme l'a fort bien montré M. Metchnikoff, mais sans expliquer suffisamment ce fait, ont été *fluviales*, c'est-à-dire ont eu pour domaines et pour limites presque infranchissables le bassin d'un fleuve. Ceci soit dit de peur qu'un partisan des *facteurs physiques* ne s'appuie indûment sur une division quasi-hydrographique de la criminalité française. — Mais ce qui mérite d'être noté, c'est, en somme, l'action favorable exercée sur la moralité par la richesse agricole ou semi-industrielle des *gras pays*, par la richesse ancienne et

(1) Par exemple, qu'on regarde attentivement la carte 21 de l'*Atlas de statistique* financière de 1889, celle des débits de boisson, on y verra les mêmes teintes s'étendre séparément à tout le bassin de la Seine, à tout le bassin de la Loire, à tout le bassin de la Dordogne et de la Garonne.

solide, née de la terre et du travail (1). La règle étant telle, la grande exception que présentait le bassin de la Seine autour de Paris, et surtout la Normandie, ressort d'autant mieux, et accuse, en partie au moins, l'action de la capitale, comme, sur une moindre échelle, l'exception de la Gironde, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, accuse l'action de Bordeaux, de Lyon, de Marseille. La Normandie est la région française la plus anciennement et la plus obstinément criminelle, bien qu'elle soit une des plus prospères matériellement. Bien mieux, les parties les plus stériles, comme le fait remarquer M. Joly, de l'Eure et du Calvados, à l'est de ces deux départements, sont les moins criminelles, ce qui a l'air d'être un démenti opposé à notre remarque précédente, mais ce qui s'explique trop bien par la moindre participation de ces régions aux influences démoralisantes qui sévissent dans les parties les plus fertiles. Ici, l'exemple du cultivateur le plus rapidement enrichi par la spéculation sur les bestiaux — puisque le *supérieur* qu'on imite est devenu le *plus riche*, et que 'le plus riche est en général, de nos jours, un *enrichi* — suscite chez ses pareils, fâchés de se sentir ses inférieurs, une émulation déplorable qui s'exprime par l'imitation de son confort, de sa gourmandise, de son ivrognerie, de sa paresse, en même temps que de son avarice et de sa prévoyance malthusienne. Nulle part la population, surtout légitime, ne baisse d'une manière plus effrayante pendant que le délit monte. Deux effets d'une même cause : le progrès de la cupidité, la préoccupation croissante de se modeler, *per fas et nefas*, sur ceux qui s'enrichissent. Comparons ce qui se passe là à ce qui s'opère à l'autre bout de la France, dans l'Hérault. Depuis 1860, c'est-à-dire depuis l'époque où a commencé son enrichissement rapide et sans peine, ce département, qui était classé parmi les plus blancs, s'est teinté de plus en plus, si bien qu'il est aujourd'hui l'un des plus sombres. Sur l'immoralité, l'improbité, l'égoïsme profond qui y règnent tous les observateurs sont d'accord ; et une affaire récente (l'affaire de Caunes) nous a édifiés sur les mœurs des classes supérieures du département. L'arrondissement qui s'y est le plus enrichi, celui de Montpellier, est celui qui y a le plus empiré ; et, dans cet arrondissement, le foyer mani-

(1) Même les pays en train de s'enrichir assez vite s'améliorent aussi quand leur enrichissement est le fruit de l'effort. Il y a vingt ans, les départements bretons étaient comptés parmi les trente plus criminels ; aujourd'hui, ils sont au nombre des trente meilleurs. Et, dans l'intervalle, la Bretagne s'est fait remarquer par les progrès de son agriculture.

festes de l'inflammation criminelle est le port de Cette, la ville la plus prospère du pays. « On peut dire que les trois quarts des habitants de l'Hérault représentent des individus subitement et prodigieusement enrichis ». Ici, me dira-t-on, quel rôle peut jouer l'influence des grandes villes, et, avant tout, de Paris? Un rôle plus grand qu'on ne pense (1). L'enrichissement trop brusque est une sorte de déclassé supérieur non moins dangereux que l'autre pour le déclassé et bien plus dangereux pour le public. Or, il en est des déclassés de ce genre comme des autres : la grande ville ou l'exemple de la grande ville les attire et les éblouit; l'exemple de Paris surtout, où les déclassés de ce genre abondent plus que nulle part ailleurs, parce que nulle part ailleurs la spéculation, souvent frauduleuse, ne crée de si grosses ni de si promptes fortunes.

Ceci, d'ailleurs, ne doit pas nous faire oublier la part, toujours prépondérante en somme, de la coutume et de la tradition, des exemples paternels et héréditaires, dans la couleur propre que revêtent les manifestations vicieuses ou délictueuses de chaque province, même de la plus *modernisée*. On ne s'y conforme jamais à l'étranger urbain au point de n'y pas ressembler encore plus au père, qui lui-même s'est modelé jadis sur le noble ou le clerc son voisin. Il faut donc combiner ces deux sortes d'imitations du supérieur pour avoir une idée à peu près complète de la réalité. En Normandie, par exemple, la criminalité et l'immoralité des paysans de nos jours rappellent étonnamment, par beaucoup de traits, les désordres du clergé normand, régulier ou séculier, tels que nous les retracent avec une sobriété si forte les visites pastorales de l'archevêque Eudes Rigaud, au XIII^e siècle (2). Ces joyeux chapitres, ces monastères délurés, à travers lesquels ce saint homme nous promène, auraient mérité plutôt d'avoir un Rabelais pour visiteur. Ivrognerie et luxure, mollesse et violence, épicurisme, avarice et paresse cupide, y sont déjà les mobiles de toutes les fautes. On y est très joueur, assez processif, peu vindicatif pour l'époque, encore moins hospitalier et charitable. Ces caractères sont restés les mêmes au fond, malgré le changement des apparences. Au lieu de cidre et d'alcool, on s'enivrait alors de vin. Le luxe y consistait, chez les religieux, à avoir quelquefois

(1) Assurément, il y a aussi à faire la part de l'immigration des ouvriers étrangers et de l'alcoolisme, comme pour les Bouches-du-Rhône.

(2) *Registrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis* (Rouen, 1852, in quarto).

des chemises, souvent des coussins, et des rideaux de lit de serge rayée; chez les religieuses, à porter des ceintures avec des ornements de fer; nous avons progressé depuis. Moines et curés ont force maîtresses et de nombreux bâtards, comme leurs arrière-petits-neveux. En revanche, il est à remarquer que, nulle part, Eudes Rigaud ne trouve les couvents au complet; là où il devrait y avoir vingt moines, c'est tout au plus s'il y en a douze ou quinze. Les prieurs, on le voit clairement, par un calcul d'ordre économique, éminemment égoïste (1), cherchent à restreindre le plus qu'ils peuvent leur famille spirituelle, comme les pères normands d'à présent leur famille charnelle, légitime du moins. En effet, ce malthusianisme monastique a plus d'une analogie avec le malthusianisme actuel et, comme celui-ci, n'empêche pas les enfants naturels de se multiplier. Je passe sur bien d'autres rapprochements du même genre. Il semble en résulter que, du moyen-âge à nous, le Normand est resté à peu près la même, peut-être à l'image des classes qui le dominaient autrefois et dont l'influence persiste encore sous l'action de modèles plus récents.

Il est encore en France des provinces où celle-ci ne joue aucun rôle marquant.

Les départements du massif central, principalement la Lozère, présentent des teintes foncées qui s'opposent désavantageusement à la blancheur générale des pays de plaines. Mais il faut se garder de confondre les délits de ces régions montagneuses, abris des vieilles mœurs, avec ceux des régions urbaines. L'imitation du supérieur s'y produit encore, d'habitude, exclusivement sous sa forme ancienne, aristocratique ou domestique; le père, religieux, violent et vindicatif, braconnier le plus souvent, et, en cela, copiste lui-même de ses anciens chefs seigneuriaux (2), est le type sur lequel le fils se règle; et, jusqu'à un certain point, cette criminalité montagnarde, chastement féroce, toute de vengeance et de colère, peut être considérée comme une suite et une vulgarisation de la criminalité féodale, telle que les *Grands jours d'Auvergne* nous la font connaître. La Corse rentre dans la même catégorie. On aurait pu y comprendre la Bretagne, avant l'adoucissement contemporain de ses mœurs. Mais cette forme archaïque de la criminalité est visiblement en déclin, et, partout

(1) Ce calcul apparaît nettement en divers endroits, notamment p. 92.

(2) Comme le remarque M. Joly, la Lozère compte, malgré le petit nombre de ses habitants, plus de délits de chasse et de pêche que nul autre département.

où nous voyons sur la carte les teintes aller s'assombrissant, nous pouvons être sûrs que l'imitation des aïeux ruraux a été remplacée par celle des étrangers urbains ou des voisins urbanisés. Si, pour tout un grand pays, tel que la France, on pouvait décomposer les totaux bruts de la statistique en leurs éléments réels et vivants, on verrait clairement, comme le dit fort bien M. Joly, que, sous ces chiffres, il y a en réalité milles petits foyers de contagion inaperçues ou d'action bienfaisante non moins cachée, qui se sont allumés ou éteints çà et là, dans telle commune, dans tel village. Les hausses ou les baisses constatées par le statisticien ne sont que la somme algébrique de ces petites quantités positives et négatives. On reconnaîtrait alors l'importance de l'imitation du supérieur. On s'apercevrait que chacun de ces foyers est une supériorité sociale de bon ou de mauvais aloi, une fortune et une considération bien ou mal acquises, qui se font jour parmi des populations jusque là enfoncées dans la routine de leurs vices ou de leurs vertus traditionnels. Mais on s'apercevrait aussi que, si ces foyers ont l'air d'être nés spontanément, cette spontanéité n'est qu'apparente. La coïncidence même de leurs apparitions similaires montre bien qu'ils ont emprunté leur flamme ou leur étincelle première à quelque feu central, qu'on appelle une grande ville.

— Je me suis beaucoup étendu sur la carte de M. Joly, parce qu'elle est en quelque sorte le *clou* du volume. Mais, ce clou ôté, il y resterait encore assez de documents et d'idées pour satisfaire un lecteur exigeant. Je recommande spécialement ses développements sur la précocité croissante de nos jeunes criminels, sur l'abandon matériel et moral d'un nombre d'enfants chaque jour plus élevé, qui sont à la charge de l'état et nous font entrevoir un communisme à venir selon le cœur de Platon; enfin, sur l'instruction non morale ou sur la morale non religieuse, et sur la misère et la richesse. Sur ce dernier point, il répond bien à Colajanni, qui expliquerait volontiers tous les crimes par l'influence directe ou indirecte du « facteur économique », par la faim aiguë ou par la *faim chronique*. Le doigt sur sa carte, — car il faut toujours y revenir, — il nous désigne, parmi les départements les plus blancs, le Morbihan et la Vendée où les salaires n'ont presque pas augmenté pendant que les objets nécessaires à la vie doublaient presque de prix, et, parmi les départements les plus sombres, les Bouches-du-Rhône et l'Hérault où les salaires ont progressé deux fois plus vite que le prix des substances. Ce n'est

pas que, de tels exemples, il conclue à la moralisation par l'indigence, à la dépravation par le bien être. Mais il croit, avant tout, à l'efficacité des convictions qui s'implantent dans l'esprit de l'homme, indépendamment de ses besoins et de ses passions dans une certaine mesure. Puis, comme il le dit avec justesse, « ce qui tient le plus au cœur de l'homme, ce n'est pas tant d'être ou d'avoir absolument; c'est d'être ou d'avoir plus que ceux qui l'entourent. Ce qui devra pousser au crime ou au délit sera donc surtout la comparaison de la richesse et de la pauvreté. » — Mais je m'aperçois que cette considération est propre à mettre MM. Colajanni et Joly sur la voie d'un accommodement, le premier attachant lui-même plus d'importance à l'égalité des fortunes qu'à leur quotité. C'est d'ailleurs une question trop complexe pour être traitée en courant.

G. TARDE.

Recherches cliniques sur les anomalies de l'instinct sexuel, par le docteur PAUL SÉRIEUX, interne des asiles d'aliénés de la Seine (in-8° de 76 pages, Levasseur et Babé, Paris, 1888).

Complétons d'abord le titre de la thèse du docteur P. Sérieux en disant que ses recherches sur les anomalies de l'instinct sexuel ont porté exclusivement sur les aliénés, principalement les aliénés femmes, et passons rapidement en revue les différents chapitres de cette étude.

Les dégénérés tiennent ici une grande place : l'auteur analyse très attentivement toutes leurs aberrations sexuelles. Il suit en cela la classification de son maître de Sainte-Anne, le docteur Magnan. Il nous présente d'abord les spinaux, chez qui le réflexe médullaire seul existe : tel est l'onanisme machinal, automatique, réflexe des idiots ; tel est le priapisme inextinguible de certains dégénérés et de certaines femmes aux approches de la ménopause.

Viennent ensuite les spinaux cérébraux postérieurs chez qui le cerveau postérieur, c'est-à-dire l'instinct, seul commande d'une façon obsédante et impulsive. Chez les enfants de cette catégorie, on trouve l'onanisme, la masturbation réciproque, l'onanisme buccal, la bestialité, etc. Il faut lire les observations du docteur